Numéro spécial

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 17.02.10 | 43e année | No 4 spécial aménagement de la cité

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Numa-Droz: un autre regard

Dans son rapport sur la politique des agglomérations, le Conseil fédéral a reconnu que les collectivités locales ne pouvaient résoudre seules leurs problèmes d'agglomération. Une action concertée des villes, des cantons et de la Confédération était nécessaire. C'est ainsi que des projets d'agglomération ont été élaborés un peu partout en Suisse.

L'accent a été mis sur les transports et l'urbanisation afin d'assurer l'attractivité économique des régions urbaines et garantir une qualité de vie élevée aux habitants.

Le nouvel aménagement de la place Numa-Droz, au stade d'avant-projet, s'inscrit dans ce contexte fédéral soutenu par le canton et le RUN.

C'est une chance à saisir pour Neuchâtel. Elle ne se présentera pas deux fois ni d'ailleurs le soutien de la Confédération.

L'objectif principal est de créer un espace au cœur de la ville facilitant l'accès au centre et au lac.

Quand on sait que 280'000 visiteurs arrivent du lac chaque année ou encore que les commerces ont renoncé, faute de place, à ouvrir leurs portes au nord de la place, il n'est pas inutile de repenser la situation; de mettre en valeur les bâtiments historiques qui l'entourent, de revoir le mode de circulation pour casser ce qui, au fil des ans, est devenu une sorte de mur de Berlin neuchâtelois, coupant notre ville en deux.

Regarder la ville avec des yeux neufs est un défi que nous souhaitons relever avec vous pour que notre cité soit exemplaire. Pour qu'elle aborde son deuxième millénaire avec une identité renforcée.

Pascal Sandoz
Directeur des infrastructures et énergies

Plusieurs projets d'aménagements urbains devraient encore augmenter l'attrait de la ville ces prochaines années. • **Photo: sp**

Mille ans et pourtant si belle

La ville de Neuchâtel a beau avoir mille ans, elle n'a jamais paru aussi jeune et séduisante. Des quartiers entiers ont subi une cure de jouvence au cours des 20 dernières années. Que l'on songe au pôle de développement du plateau de la gare dont la formidable mue s'achèvera en 2011 avec l'inauguration du TransEurope, ou au quartier de la Maladière, avec un complexe commercial, un stade, un hôpital, un centre de recherches et des bâtiments scolaires que l'on nous envie.

Ce dynamisme architectural se traduit dans les faits: la population de Neuchâtel ne cesse d'augmenter depuis sept ans. Toutefois, loin de s'endormir sur leurs lauriers, les Autorités continuent de favoriser les initiatives privées en matière de construction de logements. Mieux! Elles ont décidé d'affecter une partie des capacités d'investissement de la commune à des projets d'aménagements urbains qui, s'ils devaient se réaliser, ne manqueront pas d'augmenter encore le pouvoir de séduction d'une cité millénaire.

Jeunes-Rives et place Numa-Droz

Le Conseil communal présente dans ce premier numéro spécial de «Vivre la ville» les grands projets à l'étude qui obéissent à deux principes fondamentaux: faciliter l'accès au lac et densifier l'habitat urbain. La transformation de la place Numa-Droz en un espace où piétons et véhicules cohabiteraient harmonieusement ainsi que le réaménagement des Jeunes-Rives – le jardin de la ville – constituent les fers de lance de la politique communale en matière d'aménagements urbains.

Serrières, Monruz, les Cadolles

Mais on aurait tort d'oublier la construction de logements à Monruz, le percement des tunnels autoroutiers de Serrières, l'extension du CSEM et la revalorisation du site de l'ancien hôpital des Cadolles. Autant de projets sur lesquels nous faisons le point dans ce numéro!

Aux Cadolles, le projet de construction de logements est en cours de réalisation.

Une centaine de logements et un parc écologique ouvert au public verront le jour à Monruz.

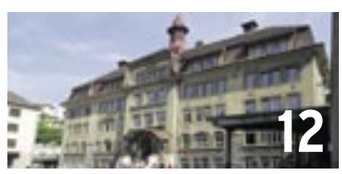

L'ancien collège primaire de la Maladière sera remplacé par un bâtiment de la microtechnique.

bls

Aux riverains de la ligne Berne – Neuchâtel

Avis de travaux durant la nuit

Travaux de meulage de la voie

Sur le tronçon Berne – Neuchâtel

les nuits

du me/je 24/25 jusqu'au ve/sa 26/27 février 2010

du lu/ma 01/02 jusqu'au ve/sa 05/06 mars 2010

du lu/ma 08/09 jusqu'au ve/sa 12/13 mars 2010

entre 20 heures et 6 heures.

En raison du trafic ferroviaire durant la journée, les travaux ne peuvent se faire que pendant les heures creuses de la nuit. Les machines et les moyens d'alarme nécessaires à la sécurité du personnel émettent des bruits perceptibles. Nous ferons cependant tout notre possible afin de limiter ceux-ci au strict minimum. Les moteurs diesel utilisés sont en majorité dotés de filtres à particules.

La BLS SA prie les riverains de la ligne de bien vouloir l'excuser pour les nuisances occasionnées et les remercie de leur compréhension.

BLS SA
Infrastructure installations
District de la voie Mittelland

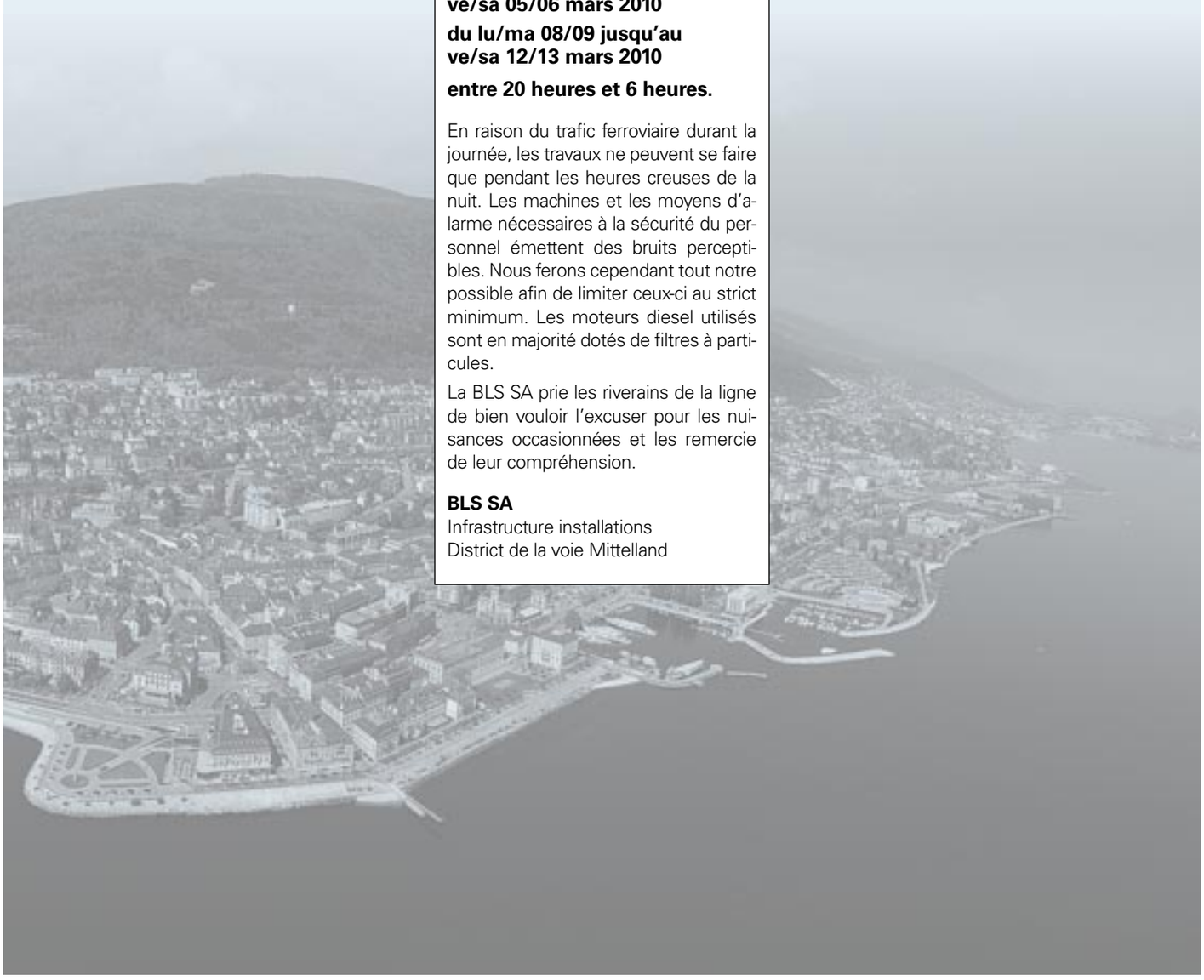

Dans ce numéro

Place Numa-Droz

La Ville de Neuchâtel a récemment déposé un avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz auprès de la Confédération. Inscrit dans le projet d'agglomération neuchâtelois, il a pour but de créer un espace au cœur de la ville facilitant ainsi l'accès au centre et au lac.

Pages 4-5

« Minimaliste et forte »

Lauréats du concours Europan pour le site des Jeunes-Rives, les architectes du bureau Frundgallina à Neuchâtel proposent «une solution minimaliste, forte, claire et réalisable», selon le jury. Leur projet suggère de créer un véritable parc urbain ouvert au public.

Pages 8-9

Tunnels de Serrières

Le percement des tunnels autoroutiers de Serrières avance bon train. A la fin janvier, la calotte du tube nord était percée après dix mois de travail et 46'000 m3 de roche excavée. La réalisation des tunnels s'accompagnera d'aménagements de surface qui faciliteront l'accès au lac et à la zone industrielle.

Page 10

Un anneau pour tous

Auteurs du projet lauréat «Ring», Jean-Claude Frund et Antonio Gallina expliquent les enjeux du réaménagement du site des Jeunes-Rives. Ils commentent leur projet en expliquant leurs réflexions par rapport au site et ses environs.

Page 16

La construction de logements sur l'ancien site de l'Hôpital des Cadolles se poursuit activement

La grue ne chôme pas sur le site de l'ancien hôpital des Cadolles en pleine reconversion.

Le front sud habité dès l'été

Neuchâtel ne cesse de gagner des habitants grâce surtout à la construction de logements. La tendance devrait se poursuivre ces prochaines années avec la concrétisation de projets importants à la rue Martenet, à Monruz et aux Cadolles notamment. Le point sur la mue en cours du site de l'ancien hôpital de la ville.

La réaffectation du site des Cadolles repose sur un principe consacré en 2006 par le Conseil général : en échange d'un bâtiment qu'elle reçoit en pleine propriété (logements à loyers modérés), la Ville accorde un droit de superficie pour la construction d'appartements à loyers libres et cède une partie du terrain correspondant au front bâti sud existant (ancienne loge, bâtiment sud de 1914 et pavillon JeanJaquet) destiné à abriter des appartements en PPE.

Bauart au front

Bauart Architectes et Urbanistes SA est responsable en tant que maître d'ouvrage et architecte de la conception, de la planification et de la réalisation du front bâti sud et collabore avec l'entreprise générale Bernasconi au processus de réaffectation du site dans son entier. L'idée consiste à favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

Logements à louer

A ce jour, la transformation du front sud est pratiquement terminée et le pavillon JeanJaquet en pleine reconstruction. Les appartements de la loge ainsi que de l'ancien et du nouveau bâtiments seront habités dès l'été prochain. L'entreprise générale Bernasconi est responsable de la réaffectation de la partie nord du site et est en discussion avec des investisseurs pour la vente des immeubles projetés. Deux de ces trois locatifs seront en principe loués au prix du marché tandis que le 3e offrira des logements à loyers modérés. Les premières unités d'habitation pourraient être disponibles dès 2012.

Le centre-ville en chantier

Les travaux consistant à moderniser les infrastructures souterraines de distribution d'énergie, à rénover la zone piétonne, à adapter l'éclairage public et à renouveler le mobilier urbain reprendront en mars si le temps le permet. La 5e et dernière étape de ce grand chantier commencera avec les beaux jours et se terminera en novembre.

Des fouilles seront effectuées dans les rues de l'Hôpital, du Temple-Neuf, des Poteaux, du Concert, de l'Hôtel-de-Ville, des Fausses–Brayes, du Neubourg, des Chavannes, des Terreaux ainsi qu'à la ruelle Breton, la place Coquillon et dans les passages des Greniers et des Arbalétriers.

Remplacer d'anciens câbles

Afin de garantir l'alimentation en électricité, Vitéos doit remplacer des câbles souterrains âgés de plus de 40 ans. Pour limiter les interventions futures, les introductions en électricité, en eau et en gaz naturel des immeubles seront également remplacées ou installées. Les Travaux publics en profitent pour rénover les surfaces touchées par ces interventions.

- **Renseignements complémentaires sur www.zonepietonne.ch ou au 032 717 75 28 ainsi qu'à l'accueil de Viteos, faubourg de l'Hôpital 4, le mardi de 10 à 12 heures et le mercredi de 13 h 30 à 15 heures.**

Le réaménagement de la place Numa-Droz s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération neuchâtelois

Renforcer l'attrait de la cité

La Ville de Neuchâtel a récemment déposé un avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz auprès de la Confédération. Inscrit dans le projet d'agglomération neuchâtelois, il devrait permettre de dynamiser l'ensemble du centre-ville en renforçant l'identité du cœur de la cité. Déclaré prioritaire par les autorités fédérales, l'avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz a été classé en catégorie A. Il devrait par conséquent être concrétisé d'ici 2012. Sa réalisation dépendra de la participation financière de la Confédération au projet d'agglomération neuchâtelois. Les Chambres fédérales se prononceront à la fin 2010.

Inscrit à la planification financière 2010-2013 de la Ville, l'avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz a pour but de créer un espace au cœur de la ville facilitant ainsi l'accès au centre et au lac. Le Conseil communal prévoit une communication large tout au long de son évolution.

Deux scenarii de réalisation

Le programme politique 2010-2013 de la Ville préconise une amélioration de l'attrait du centre-ville. Il présente plusieurs objectifs dont ceux de réduire l'empreinte routière de la place Numa-Droz ainsi que de favoriser les échanges entre le cœur de la ville, le quartier des faubourgs et le lac. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz. Sa réalisation est envisagée selon deux scenarii. Le premier serait de terminer les travaux le 24 avril 2011 pour le début des festivités du Millénaire. Le second serait de réaliser les travaux en 2012, après les festivités et à l'aube du 2e Millénaire de la cité.

Participation de la Confédération

A la fin 2010, les Chambres fédérales devraient confirmer la participation financière de la Confédération au projet d'agglomération neuchâtelois. Les mesures de priorité A, dont l'avant-projet d'aménagement de la place Numa-Droz, seraient financées à hauteur de 35 % au travers du fond d'infrastructure. L'avant-projet de la place Numa-Droz a été déposé par le Réseau urbain neuchâtelois en décembre 2009, conformément aux exigences de l'Office fédéral du développement territorial. (ak)

Un « giratoire » devrait occuper le centre de la place Numa-Droz.

L'aménagement de la place Numa-Droz vise notamment à améliorer la liaison entre la zone piétonne et le lac

Piétons, automobilistes et transports publics cohabiteront à la place Numa-Droz.

Un espace à partager entre différents usagers

La concrétisation de l'avant-projet de la place Numa-Droz, pour autant qu'elle se réalise comme prévu, prévoit de nombreux changements dans le périmètre en question. Suppression des feux de signalisation, redéfinition des voies de circulation, traversées piétonnes facilitées: le changement s'annonce radical. L'élément le plus marquant consiste en la réalisation d'un nœud d'échange. Cet élément permettrait de redessiner la place en lui accordant une nouvelle identité. L'aménagement de l'espace nécessiterait un changement de comportement de l'ensemble des usagers.

L'actuel carrefour Numa-Droz représente un point stratégique de l'organisation de la ville. Il joue un rôle clé notamment en matière de circulation. «Cet axe routier cantonal supporte quelque 20'000 véhicules par jour», a indiqué Antoine Benacloche, ingénieur communal. L'aménagement de la place Numa-Droz permettrait de supprimer la barrière physique que représente pour les piétons cette route ainsi que son important trafic.

Une zone limitée à 30km/h

L'élément central de l'aménagement de la place Numa-Droz résiderait dans la création d'un nœud d'échange. Ce dernier formerait un rectangle sur lequel il serait possible d'apposer différents modules en fonction par exemple d'événements qui auraient lieu en ville de Neuchâtel. Du point de vue de la circulation, cet élément modifierait le carrefour dans lequel les automobilistes devraient se comporter comme dans un giratoire améliorant ainsi la fluidité du trafic. L'ensemble de l'espace serait limité à 30 km/h. «Aujourd'hui, les feux ne permettent de tout façon pas de circuler à 50km/h», a commenté le conseiller communal, Pascal Sandoz. L'ensemble des feux serait donc supprimé.

Priorité aux transports publics

Les cinq voies formant l'actuel carrefour verraient leur nombre réduit à deux pour n'en compter plus qu'une dans chaque sens. Des cédez-le-passage seraient placés aux trois entrées du «giratoire» de manière à laisser la priorité aux transports publics qui circuleraient sur la même voie que les autres véhicules. «Ce système fonctionne déjà très bien sur l'avenue du 1er-Mars», a expliqué l'ingénieur communal. L'espace gagné par cette réduction des voies sera redonné aux piétons ainsi qu'aux commerces. Dans la mesure où les parkings en ouvrage ne sont pas saturés, l'avant-projet d'aménagement prévoit également de supprimer toutes les places de parc du secteur, et notamment devant l'ancien cinéma Palace. (ak)

Changement de comportement

«Le but n'est pas d'accorder la priorité aux piétons», s'est exclamé Pascal Sandoz au sujet de l'aménagement. Les piétons auront la possibilité de traverser où ils le veulent, mais sans être prioritaires sur les véhicules. Le but de cet avant-projet n'est pas de créer une zone de rencontre. Les différents usagers devront s'approprier et se partager cet espace en changeant quelque peu leur comportement. L'adaptation de la vitesse aura des conséquences sur la circulation. «Le trafic de transit n'a rien à faire en surface», a rappelé Pascal Sandoz. Cet aménagement doit permettre notamment d'amener les automobilistes qui traversent la ville à utiliser les tunnels qui ne sont pas encore employés au maximum de leur capacité. Encore au stade d'avant-projet, l'aménagement de la place Numa-Droz constitue une volonté politique d'améliorer l'attractivité du centre-ville.

Aux Editions Messeiller

NOUVEAU

27.–

Aquarelles de Dadou Gête,
artiste peintre dans le Jura neuchâtelois
Recettes de cuisine de restaurateurs régionaux

Des balades à croquer

Cet ouvrage, véritable balade artistique et culinaire, est né de deux passions: la nature et l'aquarelle. Dadou vous invite, au fil des pages, à découvrir ou revisiter notre beau pays de Neuchâtel. Au-delà de l'expression picturale, vous y trouverez quelques recettes gentiment offertes par des restaurateurs de la région.

A vous, pour le plaisir des yeux et du palais…

Ouvrage de 36 pages intérieures au format 24 x 21 cm, impression en quadrichromie sur papier Conqueror chamois 160 gm², couverture imprimée en quadrichromie sur papier Conqueror chamois 250 gm², reliure Wiro.

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel

…… ex. de l'ouvrage **«Des balades à croquer»** de Dadou Gête au prix de **Fr. 27.–.**

(TVA 2,4% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

Date: _____

Signature: _____

Une centaine de logements devraient voir le jour dans le secteur de Monruz, près de l'ancienne patinoire

Un parc écologique public

Un programme de logements devrait voir le jour à Monruz, près de l'ancienne patinoire. Destiné à des activités mixtes, ce projet permettrait de créer une centaine de logements. Sur le même site, il est également prévu d'élaborer un parc écologique ouvert au public. Réalisé dans l'esprit du programme Nature en ville, ce dernier permettrait de favoriser la biodiversité.

L'Hôtel Palafitte fera l'objet d'un plan spécial lui permettant de rester encore 15 ans au bord des rives.

Ce programme de logements a démarré avec la volonté de créer en 1999 un établissement pour personnes âgées, à Monruz. «Ce projet avait fait l'objet d'un concours», rappelle Fabien Coquillat, architecte communal adjoint. L'atelier d'architecture Manini Pietrini Sàrl avait remporté le premier prix. Malheureusement, ce projet est tombé à l'eau comme plusieurs autres projets sur le même site. A la fin 2008, la Ville décide de lancer un nouveau projet avec les mêmes architectes. Un programme de logements avec la mise au point d'un plan de quartier va voir le jour. L'objectif étant de créer une centaine de logements ainsi que des locaux pour des bureaux par exemple. Le projet assure ainsi une mixité d'activités dans le site.

Un parc pour la biodiversité

Ce nouveau projet sera mis en consultation ce semestre. «En amont, un plan directeur sectoriel définit une stratégie par rapport au site», indique Fabien Coquillat. La qualité des rives devrait permettre de créer à terme, un parc écologique. Il sera mis en œuvre dans le même esprit que le programme Nature en ville et ouvert au public.

Maintien de l'hôtel Palafitte

Ce projet prend en compte le maintien de l'hôtel Palafitte. «Cet élément ne constitue pas un objectif en soi», commente l'architecte communal adjoint. Et de poursuivre: «le statut du Palafitte doit être clarifié». Une régularisation est donc à opérer. Le plan de quartier au nord du site ainsi que le parc écologique au sud de celui-ci feront l'objet de développements au cours de cette année. Dans le même temps, le maintien du Palafitte pour 15 ans supplémentaires sera demandé par le biais d'un plan spécial. (ak)

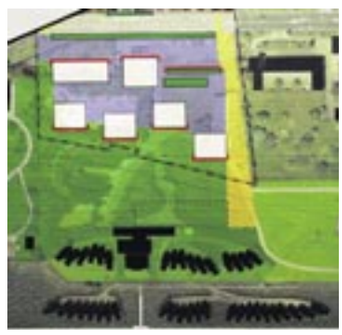

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert lu-ve de 8 à 20 heures, sa de 8 à 17 heures.

Jusqu'au 31 mars, exposition «L'illustration botanique du XVIIe au XIXe siècle».

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. Du 21 février au 16 mai, exposition «Revenez chères images!», René Myrha, peintre, en confrontation avec Rose-Marie Pagnard, écrivain. Vernissage, samedi 20 février à 17 heures.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement.» Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 16 mai, exposition «Helvetia Park». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 28 février, exposition «parce Queue». Ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Centre d'Art Neuchâtel (rue des Moulins 37), jusqu'au 21 mars, exposition «Composite Visions». Ouvert me-di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 16 mai, exposition «Dürrenmatt caricaturiste: nouvelles acquisitions». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), jusqu'au 14 mars, exposition Andreas Caderas, peinture et Beat Breitenstein, sculpture. Ouvert ma-ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), du 21 février au 3 avril, exposition Myrha, peintures et œuvres sur papier. Vernissage, samedi 20 février de 14h30 à 20 heures. Ouvert ma-ve de 14 heures à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 28 février, exposition Stéphanie Linder. Ouvert lu-ve de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures (sauf le lundi matin).

Conférences

Faculté des lettres (espace L.-Agassiz 1), Université du 3e âge: jeudi 18 février de 14h15 à 16 heures: «Le désastre financier auquel le monde doit faire face. Responsabilités dans la crise», par Jean-Louis Juvet, professeur honoraire à l'Université.

Salle du Faubourg (fbg de l'Hôpital 65), jeudi 18 février 20 heures, Jean-Marie Ploux, invité par la librairie du Sycomore en lien avec les églises, s'exprimera sur le même sujet que celui de son dernier livre «Dieu n'est pas ce que vous croyez!». Entrée libre.

Divers

Aula des Jeunes-Rives (espace L.-Agassiz 1), vendredi 19 et samedi 20 février, festival de l'image sous-marine. Programme complet sur www.festisub.ch

L'annonce des résultats du concours Europan marque le début du processus qui conduira au réaménagement des Jeunes-Rives

Une solution claire et réalisable

Le projet lauréat du concours Europan 10 pour le site des Jeunes-Rives a récemment été présenté. Intitulé « Ring », ce projet est le fruit d'une réflexion menée par les architectes du bureau Frundgallina de Neuchâtel. Selon le jury d'Europan, ce projet constitue une solution forte, minimaliste, claire et réalisable. La proclamation de ce résultat marque une étape importante. Elle engage le début du processus qui conduira au réaménagement tant attendu des Jeunes-Rives.

Pour ce faire, l'exécutif de la ville de Neuchâtel travaillera en étroite collaboration avec le Conseil général, et plus précisément avec sa commission des ports et rives. La population sera également tenue au courant de l'avancée du processus par l'intermédiaire notamment du site internet: www.jeunes-rives.ch.

Autour d'un thème commun

Pour la 10e session de son concours, Europan a proposé aux jeunes architectes participants de travailler autour du thème «Ville durable et vie résidentielle». Pour ce faire, pas moins de 19 pays ont présenté 62 sites différents aux concurrents. Pour l'ensemble du concours, 2'429 projets ont été rendus et 123 d'entre eux ont été primés. En Suisse, les villes de Dietikon, La Chaux-de-Fonds, Montreux, Neuchâtel et Nyon ont participé à la 10e session du concours européen. Les cinq sites ont intéressé 158 équipes d'architectes, dont 34 pour le seul site des Jeunes-Rives. L'Italie ne proposait qu'un seul site. Elle a ainsi été accueillie par la Suisse en tant que pays partenaire pour la présente session du concours.

Jury

Le jury Suisse-Italie était présidé par Elena Cogato Lanza, maître d'enseignement et de recherche à L'EPF de Lausanne. Composé de dix membres et quatre suppléants, ce jury s'est réuni à deux reprises à Neuchâtel pour discuter des différents projets. Il a également participé au Forum des Villes et des Jurys en Autriche, au début du mois de novembre 2009. Les représentants des 62 villes européennes engagées – dont le conseiller communal Olivier Arni – et des autres jurys nationaux étaient également présents. Ils ont pris part à différents débats autour des projets présélectionnés. Au terme de ses délibérations, le jury a finalement désigné pour la Suisse, 5 projets lauréats, 4 projets mentionnés ainsi que 6 projets cités.

Résultats

Pour le site des Jeunes-Rives, le jury a désigné un projet lauréat, un projet mentionné, et également deux projets cités. Le projet lauréat n'est autre que celui des architectes neuchâtelois Jean-Claude Frund et Antonio Gallina. Leur projet «Ring» a convaincu le jury par une approche minimaliste. «Ce projet obtient un impact maximum en proposant plusieurs interventions mineures sur le site du concours», a commenté Elena Cogato Lanza, présidente du jury. Ce dernier a également proclamé un projet mentionné. Il s'agit de «Vitus» des architectes suisses Oliver Tobias Kaufmann et Simon Thuner. Viennent encore les projets «Portico» et «nouvelle vague» qui ont été cités par le jury. «Le projet du bureau Frundgallina est le plus réaliste et le plus sensible», s'est exclamé Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal. Et d'ajouter: «Ce projet offre le maximum de qualités aux Jeunes-Rives et règle les problèmes d'infrastructures». (ak)

Un anneau de promenade

Le projet lauréat «Ring» propose d'encercler les Jeunes-Rives d'un anneau autour duquel la population aurait la possibilité de se promener. Le projet prévoit de développer la plage ainsi que différents modules de construction tout au long de l'anneau. Ces derniers pourraient par exemple abriter des échoppes ou des restaurants. Les places de parc seraient déplacées en marge du site. D'une part, vers la place du Port et d'autre part, du côté de l'Université où un parking serait construit sur trois étages permettant également de réserver trois étages supplémentaires pour une possible extension de l'Université. «Ring» propose également le prolongement du Jardin anglais ainsi que la densification du bâtiment de l'Hôtel du Touring (lire aussi l'interview en page 16).

Expo 02 a démontré que les Jeunes-Rives pouvaient être très accueillantes.

Le Forum européen des Idées et des rés

Une exposit

Le Canton de Neuchâtel et Europan-Suisse ont récemment annoncé le Forum européen des Idées et des résultats qui aura lieu les 28 et 29 mai prochains sur les Jeunes-Rives. Organisée en partenariat avec les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, cette manifestation constitue l'étape finale de la session d'Europan 10. Elle réunira les jeunes architectes européens, les villes ainsi que les organisateurs autour de l'exposition des projets primés.

Cette exposition, ouverte au public, présentera l'ensemble des projets primés des six sites suisses. Organisé dans les locaux de l'Université et sur le site des Jeunes-Rives, sous le chapiteau de Festi'Neuch, le Forum européen des Idées et des résultats rassemblera les

Le projet lauréat propose de réaliser un anneau de promenade qui viendrait souligner les qualités exceptionnelles des Jeunes-Rives.

ultats clora fin mai la 10e session du concours Europan

ion des projets primés

jeunes architectes primés et les représentants des 62 sites proposés pour la 10e session du concours. Les participants se rencontreront sous forme de groupes de travail. Ils participeront à des débats thématiques d'experts internationaux et également à des conférences sur les projets primés et sur les réalisations des précédentes sessions.

Réaménagement des Jeunes-Rives

« Tourner la page et regarder vers l'avenir », telle est la formule qu'a employée le conseiller communal Olivier Arni au sujet du processus de réaménagement des Jeunes-Rives. En 2009, des aménagements simples et réversibles avaient été mis en place sur le site selon les souhaits du Conseil général. La proclamation des résultats du concours Europan marque une étape de plus dans ce processus. En 2011, une demande de crédit d'étude devrait être soumise au Conseil général pour permettre de développer le projet de réaménagement. La demande de crédit pour la réalisation d'un projet qui tienne la route devrait tomber d'ici 2013. L'évolution du processus de réaménagement des Jeunes-Rives peut être consultée sur le site www.jeunes-rives.ch.

Démarche Europan

Europan est un programme qui découle du Programme Architecture Nouvelle (Pan), lancé en France en 1971. La première édition du concours Europan a eu lieu en 1988. Le but d'un tel concours est de promouvoir les nouvelles architectures ainsi que la modernisation de la ville contemporaine au niveau européen. Ce concours destiné aux jeunes architectes de moins de quarante ans constitue un appel aux idées autour de diverses thématiques telles que la relation entre logements et modes de vie ou encore les espaces environnant l'habitat. Europan est une fédération d'organisations nationales comptant actuellement 24 pays à travers toute l'Europe.

Prochaine session du concours

Organisé tous les deux ans, le concours Europan est lancé simultanément par plusieurs pays sur un thème et des objectifs communs. Le processus de la 11e session a déjà commencé. La recherche de sites suisses est actuellement en cours. Leur présentation devrait intervenir en septembre. (ak)

Petits ruisseaux et grandes rivières !

Face aux enjeux urbains, il s'agit de trouver des réponses concrètes aux problèmes posés par l'évolution démographique, la pénurie de logements, les ressources énergétiques ou la mobilité. Il est vital de préserver l'environnement et de prendre particulièrement soin de la démocratie, en lui insufflant de la substance.

Une conviction de plus en plus partagée : penser globalement et agir localement, là où on se trouve. Cette prise de conscience permet de s'engager à son niveau, modestement, mais aussi collectivement, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières !

Dans une ville comme Neuchâtel, il est nécessaire de favoriser un dialogue de proximité, entre les habitants eux-mêmes, ainsi qu'entre les Autorités et la population. Cette dynamique constructive permet d'avancer ensemble en partageant une volonté commune d'aller de l'avant.

Favoriser un développement durable de notre ville ? Ce n'est qu'ensemble que nous réussirons à relever ce grand défi avec succès, certes pas à pas… mais sûrement !

Olivier Arni
Directeur de l'environnement, des transports et du développement durable

Le percement des deux tubes autoroutiers de Serrières avance bon train

Le bout du tunnel

Le percement des tunnels autoroutiers de Serrières avance bon train. Fin janvier, les mineurs achevaient de percer la calotte du tube nord après dix mois de travail et 46'000 m³ de roche excavée. L'ouverture de l'évitement de Serrières est prévue pour fin 2013.

L'autoroute A5 n'était pas terminée à Neuchâtel puisque, à la hauteur de Serrières, la route cantonale emprunte le même tracé que l'autoroute, avec tous les dangers que cela comporte. Cette anomalie disparaîtra bientôt avec l'aménagement d'un nouveau tronçon autoroutier de 1'730 mètres entre la sortie des tunnels sous la ville et l'est d'Auvernier.

Une liaison est aménagée au centre des tunnels pour dévier le trafic d'un tube à l'autre en cas de nécessité.

800 mètres de tunnel

Les travaux préparatoires ont commencé en avril 2008. L'excavation de la partie supérieure du tube nord des tunnels a démarré quant à elle le 23 mars 2009 lorsqu'une haveuse a entaillé le rocher au portail d'Auvernier. Le 22 janvier dernier, soit 206 jours plus tard, la machine ressortait à l'est, non loin de l'ancien Dauphin.

Elargir le trou

Reste maintenant à élargir le trou ! Deux haveuses vont forer le «stross» puis le radier de ce tube nord long de 829 mètres qui devrait être complètement percé à la fin de l'année. Les mineurs procèderont de la même façon pour le tube sud (773 mètres) qui sera achevé au printemps 2011. Fin janvier dernier, 182'000 tonnes de roche avaient déjà été extraites du chantier et évacuées jusqu'à l'entreprise Juracime de Cornaux qui s'en sert pour fabriquer du ciment.

Encore quatre ans…

Il faudra toutefois attendre encore quatre ans avant de pouvoir franchir les tunnels et rouler sur une véritable autoroute entre Serrières et Auvernier–Est. A ce moment-là, l'A5 sera devenue moins dangereuse pour les véhicules et moins polluante pour le voisinage.

Le chantier de l'A5 constitue une belle opportunité de revaloriser la zone de Serrières

Accès au lac retrouvé

Il sera beaucoup plus facile de gagner les bords du lac une fois les tunnels de l'A5 terminés (photo-montage A5).

La réalisation des tunnels autoroutiers de l'A5 à Serrières s'accompagnera d'aménagements de surface qui faciliteront l'accès au lac et à la zone industrielle et permettront un éventuel doublement à futur de la ligne du Littorail. Ces travaux qui amélioreront grandement la qualité de vie des habitants de Serrières sont prévus pour 2014 et coûteront quelque trois millions de francs à la Ville.

A la fin des travaux, le trafic autoroutier sera entièrement séparé de celui de la route cantonale. Celle-ci sera réduite à une voix dans chaque sens et «ripée» vers le nord et la falaise tout comme la voie du Littorail. Cela permettra l'aménagement d'une allée piétonnière arborisée entre les bâtiments de Philip Morris Production (PMP) et les rails du tram. Des pistes cyclables seront tracées de part et d'autre de la route cantonale qui n'accueillera plus que 6'000 à 7'000 véhicules par jour, c'est-à-dire guère plus que la rue des Parcs. Un giratoire sera construit à la sortie est d'Auvernier qui permettra d'accéder en toute sécurité à la zone industrielle et au parking d'échange public ouvert à côté du nouveau bâtiment de PMP.

En pente douce

L'aspect le plus séduisant de ces aménagements de surface consécutifs à l'évitement de Serrières en tunnels réside dans la suppression des entraves qui empêchent actuellement l'accès au lac. La route cantonale sera en effet couverte à la hauteur de l'ancien Dauphin et passera au-dessus des tubes autoroutiers. En surface, une pente douce engazonnée et arborisée descendra vers le lac. Un chemin en zigzags permettra de gagner la rive sans devoir franchir ni route, ni voie de tram ! Quant au port de Serrières, aujourd'hui partiellement remblayé, il retrouvera son aspect d'avant les travaux et de nouveaux arbres y seront plantés.

Patience jusqu'en 2015

Le réaménagement de la route cantonale et de ses abords commencera en 2014, soit après l'ouverture des tubes autoroutiers, et se terminera en 2015. Avec, pour le quartier de Serrières, moins de bruit, plus de sécurité et un accès au lac retrouvé.

La Ville officielle

A propos...

Pas de danse...

Elle avait pourtant été prévenue. Agée de 7 ans, Julia Lira avait obtenu en justice le droit de parader en tête du cortège de son école de samba, l'une des douze qui se disputent chaque année le titre de championne du carnaval de Rio. Cette décision avait scandalisé les défenseurs des enfants. Comment peut-on en effet faire endosser à une fillette le rôle traditionnellement dévolu à des mannequins choisis pour leur «sensualité et leur plastique»?

Or, la pression a été trop forte et la vedette d'un jour s'est effondrée en larmes, laissant tomber tout à la fois pavillon et paillettes sous le feu des appareils photos et des caméras. Cela au grand dam de son fier de père, grand ordonnateur de cette comédie. Il ne devait pas connaître la différence entre l'éducation et l'expérience. On le sait, l'éducation c'est quand vous lisez tous les alinéas d'un contrat. L'expérience, c'est ce qui vous arrive quand vous ne le faites pas!

Rémy Voirol

Aux habitant-es de Serrières

Vous souhaitez proposer ou organiser une activité dans votre quartier? Venez la présenter lors de la prochaine rencontre du groupe Anim'Action

mardi 23 février à 19 heures
au restaurant Le Clos à Serrières

Renseignements: tél. 032 717 74 63 ou www.neuchatelville.ch/animaction

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 8 au 14 février 2010

- Température extérieure moyenne: –2.8° C.
- Degrés-jours: 159.3 DJ.

Renseignements complémentaires: www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.

Conseil général

Arrêté
proclamant élue membre du Conseil général
Madame Katja Lehr
(Du 10 février 2010)

LE CONSEIL COMMUNAL
DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la démission de M. François-Xavier Jan;
vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 27 avril 2008;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

arrête:

Article premier. – Mme Katja Lehr, septième suppléante de la liste PLR, à laquelle appartient le siège devenu vacant, est proclamée élue membre du Conseil général avec effet au 1er mars 2010.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié dans le journal officiel Vivre la ville; il en sera délivré un exemplaire à Mme Katja Lehr.

Neuchâtel, le 10 février 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:
La présidente, **Le chancelier,**
Françoise Jeanneret **Rémy Voirol**

Agenda culturel

Aula du Service d'Incendie et de Secours (entrée par l'esplanade – centre Maladière), samedi 20 février à 15 heures, conférence «Guérir… de burn-out, peurs, phobies, angoisses, insomnies, etc.» avec la technique de mouvements des yeux, par Ambre Kalene, thérapeute. Entrée gratuite.
Infos sur www.descopem.com

Cité universitaire, jeudi 25 février à 19h30 (portes à 18h45), soirée caritative en faveur d'Haïti sous forme d'apéro-spectacle, avec la participation de Karim Slama, qui présentera son nouveau spectacle: «Karim Slama cherche encore un titre pour son spectacle».
Organisation: groupe d'étudiants du lycée Denis-de-Rougemont.
Prix des billets: Fr. 30.–. En vente à la bibliothèque du lycée Denis-de-Rougemont (fbg de l'Hopital 59). Pas de réservations par téléphone.
Renseignements: ddrhelpshaiti@hotmail.com ou ddrhelpshaiti.over-blog.com

Police du feu

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.

Hockey sur glace
Dimanche 21 février, patinoires du Littoral principale, 11h, Neuchâtel Futur-Moutier, moskitos A.
Dimanche 21 février, patinoires du Littoral halle, 16h15, tournoi avec Neuchâtel Futur, JT, Gottéron et Yverdon, piccolos 1.

Patinage artistique
Vendredi 19 février, patinoires du Littoral principale, 17h, Neuchâtel Trophy 2010 - programme court, international.
Samedi 20 février, patinoires du Littoral principale, 17h, Neuchâtel Trophy 2010 - programme libre, international.

Patinoires du Littoral
(du 18 au 24 février)

Piste principale
je/ve/sa: –
di: 13h45-16h30 public.
lu/ma: 9h-11h45/13h45-15h30 public.
me: 9h-11h45/14h15-16h45 public, 14h15-16h15 hockey libre.

Halle couverte
je/ve/sa: –
di: 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
lu: 9h-11h45 public.
ma: 9h-11h45/14h45-16h15 public.
me: 9h-10h/13h45-16h15 public.

Atelier des musées

L'Atelier des musées

Dans le cadre de la prochaine exposition «Revenez chères images!», l'Atelier des musées organise des ateliers pour les créateurs majeurs.
Ces ateliers auront lieu au Musée d'art et d'histoire, samedi 13 mars de 14 à 17 heures, pour les adultes dès 18 ans (prix: Fr. 40.–) et jeudi 22 avril de 14 heures à 16h30 pour les aînés (AVS). Prix: Fr. 25.–.
Informations et inscriptions en ligne: www.atelier-des-musees.ch

Neuchâtel european energy award — Cité de l'énergie

Le quartier de la Maladière accueillera un nouveau bâtiment de la microtechnique pour la rentrée 2012

Création d'un pôle de compétence

Le plan de quartier est situé en face des bâtiments du Centre professionnel du littoral neuchâtelois.

Le quartier de la Maladière est en pleine mutation. Dès la rentrée 2012, un nouveau bâtiment abritera le pôle neuchâtelois de la microtechnique de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). La construction de ce dernier donnera également lieu à un aménagement du quartier. Les espaces publics seront notamment revalorisés par un réaménagement des rues.

Le Conseil général avait accepté un rapport du Conseil communal concernant la construction dudit bâtiment. Le plan de quartier élaboré en conséquence a pour objectif d'implanter un bâtiment de la microtechnique, soigneusement intégré dans l'environnement bâti. Ce plan réglemente les accès, la circulation, le stationnement ainsi que les aménagements extérieurs du nouveau bâtiment.

Pôle de la microtechnique

En 2007, une convention visant la création de centres de compétences a été signée entre la Confédération et l'Etat de Neuchâtel. Entrée en vigueur le 1er janvier 2009, cette convention stipule que l'institut des Microtechniques de l'Université de Neuchâtel (IMT) a intégré l'EPFL, tout en restant localisé à Neuchâtel. Par cette convention, l'Etat s'engage par ailleurs à construire un bâtiment de la microtechnique. Pour ce faire, ce dernier a lancé un appel d'offres en entreprise totale pour la mise en œuvre du projet de construction. Les résultats de ce concours devraient être annoncés par l'Etat très prochainement.

Espaces publics

La Ville de Neuchâtel se charge de coordonner le plan de quartier. « Nous allons revaloriser les espaces publics du périmètre », a indiqué Olivier Neuhaus, architecte communal. Les rues seront réaménagées : des zones 30 km/h ainsi que des zones de rencontre devraient entre autres voir le jour. Un groupe de travail réunissant différents services de la Ville, la police ainsi que les associations de quartiers du Mail et de la Maladière a planché sur ce réaménagement. « C'est la première fois que nous intégrons les habitants si tôt dans un projet », a déclaré l'architecte communal. Les travaux d'aménagement des espaces publics seront planifiés en fonction du calendrier de réalisation du nouveau bâtiment du pôle de la microtechnique. Ils seront réalisés, au plus tard, une année après la mise en service du bâtiment. (ak)

Certains éléments patrimoniaux de l'ancien collège de la Maladière seront conservés

Déconstruire pour mieux reconstruire

Le développement du pôle de la microtechnique dans le quartier de la Maladière implique certains changements. Le plus important concerne l'ancien collège de la Maladière. Ce dernier disparaîtra au profit du nouveau bâtiment de la microtechnique qui sera mis en fonction dès la rentrée 2012.

En 1990, le Conseil général adoptait un arrêté mettant à disposition du Centre Suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) une parcelle comprenant le bâtiment de l'ancien collège de la Maladière, la salle de gymnastique et le préau. Depuis, l'ancienne salle de gymnastique a été remplacée par un bâtiment du CSEM. Le collège connaîtra le même sort et cédera sa place au nouveau bâtiment de la microtechnique.

L'ancien collège de la Maladière cédera sa place au nouveau bâtiment de la microtechnique.

Déconstruction

Une nouvelle école primaire a été construite au bas de l'ancien cimetière de la Maladière. Le choix de cet emplacement découlait de la nécessité de maintenir une école primaire dans ce secteur afin de continuer à desservir le quartier. Mis en fonction en octobre 2005, le nouveau collège de la Maladière a été réalisé suite à un concours d'architecture organisé par la Ville. Depuis la démolition de la salle de gymnastique, l'ancien collège primaire de la Maladière n'a plus lieu d'être. Il sera déconstruit afin de laisser sa place à la construction du nouveau bâtiment de la microtechnique. Ce dernier devrait accueillir dix à douze chaires universitaires.

Coûts

Les coûts relatifs aux travaux pour la réalisation du pôle de la microtechnique ainsi que ceux visant l'amélioration qualitative de l'espace public seront répartis entre la Ville, le Canton et la Confédération. La Ville prendra 70% du montant à sa charge et le Canton et la Confédération se partageront les 30% restants. (ak)

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de la Direction des Infrastructures et Energies de la Ville de Neuchâtel d'un permis de construire pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à la rue du Verger-Rond (ch. du Crêt-du-Parc), article 12371 du cadastre de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés du 29 janvier au 2 mars 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Christopher Schmid (Alpine-Energie Schweiz AG) à Belp, d'un permis de construire pour la modification d'une installation de téléphonie mobile existante au tunnel de Vauseyon, portail est (voies CFF), article 14374 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Orange Communications SA à Lausanne.

Les plans peuvent être consultés du 12 février au 15 mars 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Benoît Pizzera, architecte à Neuchâtel (CM architecture Claude Martinet), d'un permis de construire pour l'agrandissement mineur (volume sur une terrasse) de l'immeuble 2, rue de Champréveyres, article 1638 du cadastre de la Coudre à Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Fatma et Bayram Oezveren.

Les plans peuvent être consultés du 12 février au 15 mars 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Cédric Richard, architecte à Wavre, d'un permis de construire pour la création d'un établissement public (pizzeria) 4, rue des Mille-Boilles, article 15793 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Etienne David.

Les plans peuvent être consultés du 19 février au 22 mars 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Neuchâtel Cité de l'énergie
european energy award

Chantiers ouverts en ville de Neuchâtel

Chemin de la Favarge – chemin du Sordet: pose et remplacement de canalisations selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux); rénovation du réseau eau et gaz; rénovation du réseau électrique; gestion des circulations. *Jusqu'à mi-septembre.*

Réfection de la zone piétonne (phase 5): rénovation des surfaces; aménagements paysagers, fosses de plantation; rénovation et installation du réseau eau et gaz; remplacement du réseau électrique et éclairage public; mobilier urbain; tirage de câbles de télécommunications; tirage de câbles vidéo et fibre optique; changement provisoire des accès à la zone. *Jusqu'à fin novembre.*

Chemin de Maujobia – rue du Verger-Rond (Valangin-Neuchâtel): raccordement intercommunal des eaux usées; rénovation du réseau eau et gaz; rénovation du réseau électrique; gestion des circulations. *Jusqu'à fin août.*

Ville de Neuchâtel: mise en place des conteneurs enterrés du secteur A; aménagements paysagers; déviation des conduites eau et gaz; déviation des conduites électriques; gestion des circulations. *Jusqu'à fin décembre.*

Commune de Neuchâtel: taille des arbres d'avenues et élagage. *Jusqu'à fin mars.*

Commune de Neuchâtel: abattage d'arbres et dessouchage. *Jusqu'à fin mars.*

Bibliothèque publique et universitaire

A partir du 22 février, la Bibliothèque publique et universitaire sera à nouveau ouverte au public le lundi, selon l'horaire suivant:

	Lecture publique	Fonds d'étude	Salle de lecture		Salle Rousseau
Lundi	12h-19h	10h-12h 14h-19h	8h-22h	8h-17h45	Sur demande
Mardi	10h-19h	10h-12h 14h-19h	8h-22h	8h-17h45	Sur demande
Mercredi	12h-19h	10h-12h 14h-19h	8h-22h	8h-17h45	14h-17h
Jeudi	10h-19h	10h-12h 14h-19h	8h-22h	8h-17h45	Sur demande
Vendredi	12h-19h	10h-12h 14h-19h	8h-22h	8h-17h45	Sur demande
Samedi	9h-17h	9h-12h	8h-17h	**Fermé**	14h-17h
Dimanche	**Fermé**	**Fermé**	**Fermé**	**Fermé**	**Fermé**

Echos

■ Vendredi, le Conseil communal sera représenté par M. Alain Ribaux, directeur suppléant des sports, à la cérémonie d'ouverture de la compétition internationale de patinage synchronisé, Neuchâtel Trophy.

■ Vendredi, M. Daniel Perdrizat, directeur de la santé et des affaires sociales, représentera les Autorités communales, à la manifestation organisée à l'occasion de la fin des travaux permettant l'accueil temporaire de l'activité «femme-mère-enfant» sur le site de Pourtalès.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mmes et MM. Lilianne et Serge Piana-Remy, Marguerite Irène et Raoul Coderey-Baillod et Ida et Salvatore Vantaggio-Sartorello, à l'occasion du 50e anniversaire de leurs mariages.

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les:

- **mercredi 17 mars**
- **vendredi 23 avril**
- **mercredi 26 mai**
- **mercredi 30 juin**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'environnement

Moments musicaux du Neubourg

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jeudi 25 février à 20 heures, Myriam Ramseyer, flûte et Carolyn Woods, piano. Soirée Bach et Gospels. Location: tél. 079 255 03 08.

Exposition collective sur le thème des arbres, visible jusqu'au 28 février. Ouvert du mercredi au samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, dimanche de 14 à 18 heures.

Programme cinéma pour la semaine du 17 au 23 février

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
HORS DE CONTRÔLE
1re semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Mel Gibson, Danny Huston, Caterina Scorsone.
De Martin Campbell.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
PERCY JACKSON – LE VOLEUR DE FOUDRE
2e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 15h, 17h45.
Acteurs: Pierce Brosnan, Uma Thurman.
De Chris Columbus.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
SHERLOCK HOLMES
3e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au ma 20h15, ve/sa 23h. VO angl. s-t fr/all. je 20h15. **Apollo 3:** me au ma 14h45.
Acteurs: Robert Downey Jr., Jude Law.
De Guy Ritchie.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
LA PRINCESSE ET LA GRENOUILLE
4e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 14h, me au ma 16h.
De John Musker.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
CŒUR ANIMAL
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au sa 18h15.
Acteurs: Olivier Rabourdin, Camille Japy, Antonio Buill.
De Séverine Cornamusaz.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
NAISSANCE
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF + VO s-t fr. di au ma 18h15.
De Silvia Haselbek. Passion cinéma.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
LOVELY BONES
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h30, 20h15.
Acteurs: Saoirse Ronan, Mark Wahlberg, Stanley Tucci.
De Peter Jackson.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
BROTHERS
3e semaine. 14 ans sug. 14 ans. VF ve/sa 23h15.
Acteurs: Tobey Maguire, Jake Gyllenhaal, Natalie Portman.
De Jim Sheridan.

ARCADES — **032 710 10 44**
AVATAR 3D
10e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, lu/ma 15h, me au ve, lu 20h, sa/di 13h15, 16h45, 20h30. VO angl. s-t fr/all. ma 20h.
Acteurs: Sigourney Weaver, Sam Worthington.
De James Cameron.

BIO — **032 710 10 55**
INVICTUS
6e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 20h30, je/ve, lu/ma 14h30.
Acteurs: Morgan Freeman, Matt Damon, Tony Kgoroge.
De Clint Eastwood.

BIO — **032 710 10 55**
ALVIN ET LES CHIPMUNKS 2
9e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 15h.
Acteurs: Jason Lee, Cameron Richardson, Anna Faris.
De Betty Thomas.

BIO — **032 710 10 55**
GAINSBOURG (VIE HÉROÏQUE)
5e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 17h30.
Acteurs: Eric Elmosnino, Laetitia Casta, Lucy Gordon.
De Joann Sfar.

REX — **032 710 10 77**
WOLFMAN
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Benicio Del Toro, Anthony Hopkins, Emily Blunt.
De Joe Johnston.

REX — **032 710 10 77**
OCEANS
4e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h45, 18h, sa/di 13h30.
De Jacques Perrin.

STUDIO — **032 710 10 88**
VALENTINE'S DAY
1re semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h, 20h30.
Acteurs: Jessica Biel, Jessica Alba.
De Garry Marshall.

STUDIO — **032 710 10 88**
I LOVE YOU PHILLIP MORRIS
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h15.
Acteurs: Jim Carrey, Ewan McGregor.
De Glenn Ficarra.

L'instantané de Stefano Iori...

... dans le tunnel de Serrières

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

ANAAP – Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique. Permanence psyco-sociale l'après-midi: «Le Déclic», rue du Plan 19, «Le Nouvel Horizon», Beau-Site 29, La Chaux-de-Fonds. Groupes d'entraide, groupe des proches. Renseignements au N° de tél. 032 721 10 93, réunions le mardi, une fois par mois, de 20h à 21h30.

ANPP – Association neuchâteloise des psychologues et psychologues-psychothérapeutes. Jean-Christophe Berger, secrétariat ANPP, rue de l'Ecluse 57, tél 079 767 93 03, e-mail: info@anpp.ch.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00,** jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144.**

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes des samedi 20 et dimanche 21 février

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte cantate BWV 49 – dialogue entre l'âme et le Christ avec Arielle Gretillat et Bernard Chabloz, avec sainte cène.

Temple du Bas: di à 10h15, culte avec sainte cène. Jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Valangines: di à 9h30, culte avec sainte cène.

Est:

La Coudre: sa 20 à 18h, culte avec sainte cène.

Chaumont: di à 11h15, culte avec sainte cène.

Ouest:

Serrières: di à 18h45, C21, culte pour les jeunes suivi d'un repas.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 21. Februar 10 Uhr, Gottesdienst mit anschl. Kaffeetisch, Couvet, Abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h, messe intercommunautaire d'entrée en Carême et à 18h, messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 10h15, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h, messe en croate. Di à 17h, messe en espagnol.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

24/24
Pierre Grosjean
Michel Abplanalp
Une équipe de professionnels
à votre service
CARROSSERIE D'AUVERNIER
Route des Graviers 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier
E-mail: info@carrosserie-auvernier.ch www.carrosserie-auvernier.ch
CARROSSERIE
FCR
Fédération des
Carrossiers Romands

UN PARRAINAGE
SOLIDARITÉ
pour l'avenir des enfants
© Jolidon / Tdh
Terre des hommes
021 / 654 66 66
Terre des hommes, Service Parrainages
En Budron C8
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Fax 021/654 66 77 • E-mail: info@tdh.ch
Annonce gratuite
aide à l'enfance - www.tdh.ch

Les lauréats du concours Europan 10 pour le site des Jeunes-Rives expliquent leur projet

Un anneau ouvert à tous

Auteurs du projet « Ring », Jean-Claude Frund et Antonio Gallina, sont les lauréats du concours Europan 10 pour le site des Jeunes-Rives. Les architectes neuchâtelois proposent de réaliser un anneau de promenade autour du site. L'objectif étant de faire des Jeunes-Rives un véritable parc urbain accessible à tous. Les lauréats ont également réfléchi à différentes manières de densifier l'espace urbain environnant. Ils expliquent les enjeux de leur projet et présentent leur vision de l'aménagement de la cité.

Jean-Claude Frund (à gauche) et Antonio Gallina sont les auteurs du projet lauréat du concours Europan.

Qu'est-ce qui vous a poussé à participer à ce concours ?

Jean-Claude Frund : C'est le site des Jeunes-Rives, ainsi que ses enjeux qui nous ont motivés. Nous sommes très souvent confrontés à ce site et nous avions envie de faire quelque chose qui nous intéressait. Si un autre lieu avait été proposé à Neuchâtel, nous aurions également participé. Le concours Europan est destiné aux jeunes architectes de moins de 40 ans. Comme nous allons tous deux bientôt atteindre cette limite, nous avons décidé de nous lancer.

Antonio Gallina : Le fait que le site est neuchâtelois et connu de notre part a été décisif dans notre participation. Par contre, je ne pense pas que nous aurions pris part à ce concours européen pour un site d'une autre ville ou d'un autre pays.

En tant qu'architectes, que vous apporte le concours Europan ?

A.G. : Ce genre de concours nous permet d'accéder à des mandats ou à des commandes. Le concours Europan nous a également donné l'opportunité de réfléchir à l'aménagement de notre ville ainsi qu'à une problématique donnée.

J.-C.F. : Europan ne nous fournit pas de cahier des charges précis. Ce qui constitue une véritable difficulté. Il est important de connaître les besoins fondamentaux d'une ville pour élaborer un projet. Néanmoins cela permet une certaine flexibilité. En général, ce concours propose beaucoup de diversité selon les sites.

Pourriez-vous présenter les lignes fortes de votre projet ?

J.-C.F. : Notre idée principale consiste à créer un grand parc urbain à cet endroit. Nous souhaitons également conserver la liberté d'usage du lieu. C'est pourquoi, nous n'avons pas voulu construire de bâtiment. Le fait que le site des Jeunes-Rives soit ouvert à tous nous a paru essentiel. Nous voulions apporter une clarté, une réponse urbaine aux besoins de la population. L'anneau de promenade viendra compléter l'espace ouvert actuel.

A.G. : Nous avons également proposé des idées à l'extérieur du site même des Jeunes-Rives. Nous avons suggéré une extension du Jardin anglais jusqu'à la Place Alexis-Marie Piaget. Notre projet règle les problèmes de stationnement par une éventuelle extension du parking du Port. En marge des Jeunes-Rives, nous proposons également de construire un parking sur trois étages, avec trois étages supérieurs supplémentaires de locaux destinés à une éventuelle extension de l'Université. Vers la place Numa-Droz, nous souhaiterions densifier l'actuel Hôtel du Touring, afin d'en faire un bâtiment plus emblématique pour la ville. Comme cet immeuble appartient à un privé nous avons tout de même agi avec une certaine modestie.

> « Les constructions de la ville sont basses et pourraient être densifiées en hauteur »

J.-C.F. : Nous avions dans l'idée de faire de ce bâtiment un point de repère urbain en lien avec les Jeunes-Rives. Ce bâtiment permettrait de faire une transition entre le haut et le bas de la ville et également entre la ville et le site des Jeunes-Rives. Notre projet propose un concept de base.

Pour la suite, allez-vous collaborer au réaménagement des Jeunes-Rives ?

J.-C.F. : On espère ! Notre projet ne requiert pas d'investisseur. Il fait plutôt appel à la collectivité publique. Nous espérons que notre idée sera suivie.

A.G. : Notre projet est très flexible. Il contient plusieurs éléments isolés qui sont tout de même liés les uns aux autres. Nous réglons notamment le problème de parcage ainsi que l'extension de l'Université qui était demandée. Nous ne souhaitions cependant pas remettre en cause les choix qui ont été fait auparavant au niveau des aménagements urbains. Notre projet vient s'insérer dans ce qui est déjà là.

J.-C.F. : Il constitue une belle idée. Cet anneau pourrait devenir une véritable image de marque, un emblème de la ville.

Pensez-vous que le fait d'être Neuchâtelois vous ait facilité la tâche ?

J.-C.F. : Il y a toute l'histoire d'une ville qui est là derrière. Il n'est donc pas possible d'enlever les traces du passé. Ce que nous faisons en général, c'est embellir un lieu, lui donner une identité s'il manque de caractère ou maintenir une identité déjà présente. Notre projet apporte une réponse très pragmatique. Le jury n'a pas cette vision là, cependant il a compris notre démarche.

A.G. : Nous connaissons la mentalité des Neuchâtelois ainsi que la ville. Au départ, nous pensions que c'était un avantage, mais très vite nous avons constaté que cela pourrait également nous freiner dans notre travail.

Plus généralement quel regard portez-vous sur l'évolution urbanistique de la ville de Neuchâtel ?

J.-C.F. : La ville de Neuchâtel est contenue entre le lac et les montagnes. Ce qui constitue une sorte de

contrainte puisqu'elle ne peut pas s'étendre. Il existe de nombreuses possibilités de densifier la ville de l'intérieur. Plusieurs parcelles non construites mériteraient une remise en question. Les constructions de la ville sont basses et pourraient être densifiées en hauteur.

A.G. : Il y a une cohérence dans le développement de la ville. On constate notamment que l'on reconstruit à la place de bâtiments déjà existants pour ne pas s'étendre. Les bâtiments sont modifiés et assainis au lieu d'être rasés.

Anne Kybourg